

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



EN PARTENARIAT
AVEC

MÉCÈNE DE LA
FONDATION DU PATRIMOINE



► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bourgogne-Franche-Comté dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 65 79 93
bfc Dijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

16-18 boulevard de la Marne
89089 Auxerre Cedex
03 86 72 85 03
maulnes@yonne.fr

FONDATION

DU
PATRIMOINE

► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

**Château
de Maulnes**

(Yonne)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Considéré par le grand architecte et dessinateur Jacques Androuet du Cerceau comme l'un des « plus excellents bâtiments de France », le château de Maulnes est l'une des créations les plus originales de la Renaissance européenne. Situé à Cruzy-le-Châtel, ce château construit au XVI^e siècle ne connaît pas d'équivalent en France, sinon dans le monde et présente plusieurs particularités qui le rendent unique :

- il est construit d'une seule traite entre 1566 et 1573 sur un plan pentagonal et a été très peu occupé.
- il est bâti autour d'un escalier central et d'un puits alimenté par trois sources.

Maulnes se révèle ainsi « un exemple unique d'hybridation de conceptions architecturales italiennes et d'un art de bâtir à la française, un témoin exceptionnel du raffinement et de la culture des grands seigneurs de la Cour au temps des guerres de Religion.

Inoccupé au XX^e siècle, dans un état de dégradation proche de la ruine, il est acquis par le Conseil Général de l'Yonne en 1997.



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du

Château de Maulnes

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61496

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Château de Maulnes

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

LE PROJET DE RESTAURATION

Le château a fait l'objet de travaux importants conduits par le Département de l'Yonne entre 2011 et 2016. Le phasage des travaux étant directement lié à la configuration de cet ouvrage, trois façades contiguës sur cinq ont été traitées (charpentes, toitures, façades et planchers intérieurs). Il subsiste donc 2 façades et les toitures associées non traitées qui nécessitent des travaux urgents.

NOTRE PATRIMOINE A BESOIN DE NOUS !

C'est pourquoi nous ouvrons une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Chaque donateur (habitant, entreprise, association, ami du patrimoine), bénéficiera de déductions fiscales incitatives. La Fondation pourra apporter un financement complémentaire. Vous pouvez faire un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation.

Mobilisons-nous !

Montant des travaux	1 663 000 €
Objectif de collecte	70 000 €
Début des travaux	2020

Credit photos © Fondation du patrimoine

